



## Divorce a l'amiable (pour le moment)

Par **scoulette**, le **13/01/2014** à **18:38**

bonjour es que je peut prétendre a une pension compensatoire?

nous avons 16ans de mariage marie sous contrat séparation de bien jais un revenus de 1500 et un crédit pour mon habitation plus les charge eau électricité téléphone ... monsieur a une société a du foncier perçois une rémunération de 1700 euros de sa société sans charge net pour lui

monsieur ne justifie pas ces revenus il fournie uniquement un papier comptable ou il et dit que monsieur doit une somme d'argent a sa société

mon avocat me dit que je fasse une proposition d'argent mais que je ne peut prétendre a une pension compensatoire ces normalement un divorce a l'amiable quelle argument je peut justifier pour me défendre

nous avons pas d'enfant ensemble

merci de vos réponse et conseille